TC 3437-1

PAX ROMANA

MIEC-IMCS — Mouvement International des Etudiants Catholiques
International Movement of Catholic Students

MIIC-ICMICA — Mouvement International des Intellectuels Catholiques
International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs

Consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations and with UNESCO

47 eme COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Point 9 : Intervention sur Timor Oriental

Eudald VENDRELL

for

PAX ROMANA

Geneve, 4 fevrier 1991

MIEC-IMCS
171, rue de Rennes
F - 75006 Paris (France)
tél. 544 70 75

MAILING ADDRESS
PAX ROMANA
B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
(Switzerland)

MIIC-ICMICA
37-39, rue de Vermont / B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
tél. 022 / 33 67 40

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous saluer en tant que président de cette importante Session de la Commission des Droits de l'Homme qui se réalise à un moment où la Communauté Internationale cherche avec tant de difficultés le chemin du dialogue et de la Paix-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Notre Mouvement se sent concerné par les violations des Droits des personnes et des Peuples partout où elles se produisent et nous sommes particulièrement concernés par toutes les situations qui n'attirent pas l'attention des media et sont exclues des préoccupations des gouvernements et des pouvoirs institutionnels. Pour Pax Romana, plus que le nombre, la publicité, la valeur stratégique ou économique, ce qui compte, c'est chaque être humain dont les droits ne sont pas reconnus.

Monsieur le Président,

Les récents évènements dans le monde donnent à réfléchir: "un territoire vulnérable est envahi et annexé par son puissant voisin(...) le Koweit en 1990. Oui, mais aussi le Timor Oriental en 1975" écrit le New-York Times dans son éditorial du 7 décembre dernier, signalant le 15ème anniversaire de l'invasion indonésienne de ce territoire.

Si l'invasion armée suivie d'une annexion forcée, établit un parallèle entre le Timor Oriental et le Koweit, sous d'autres aspects, c'est plutôt à la question palestinienne qu'il faut comparer celle du Timor Oriental.

De 1975 à 1982, l'Assemblée Générale des Nations Unies a voté des résolutions annuelles sur le droit du peuple timorais à l'autodétermination. Au Conseil de Sécurité, les résolutions 384 et 389 ont demandé à l'Indonésie de retirer ses troupes sans délai. Mais, comme pour la Palestine, ces résolutions sont restées lettres mortes: des intérêts particuliers permettent la manipulation de situations qui contredisent fondamentalement la Charte et les résolutions de l'ONU.

Israël a droit à sa sécurité, mais la meilleure façon de l'assurer est-elle l'occupation des territoires voisins, occupation qui crée dans la zone de douloureuses et dangereuses tensions? Il n'est pas prouvé non plus que l'Indonésie ait gagné en stabilité en accaparant un territoire qui lui est étranger, et où tous les efforts déployés pour imposer son autorité n'ont fait qu'alimenter un sentiment général de rejet: "Il y a une overdose de présence militaire (...) le refus de notre présence augmente" constatent des universitaires indonésiens. (Rapport de l'Université Gajah Mada, mai 1990).

Monsieur le Président,

Ce rejet est apparu plus clairement depuis la visite du pape Jean Paul II à Timor en octobre 1989. Les timorais, qui avaient été complètement isolés du monde, ont utilisé cette ouverture, toute partielle fut-elle, pour manifester à l'opinion internationale leur volonté d'indépendance.

Malgré la répression, les manifestations se sont multipliées tout au long de l'année passée. "Dili (la capitale) vit dans un état de rébellion" ont constaté des diplomates qui ont visité la ville en octobre (AFP, 28/10/90)."Le Timor Oriental est un lieu triste et terrifiant" titre le New York Times (21/10/90) Le Gouverneur du Timor Oriental, un timorais nommé par les Indonésiens, confesse: "Il faut reconnaître que nous nous sommes trompés... Nous ne pouvons pas responsabiliser les jeunes qui sont contre nous maintenant (AFP, 6/11/90). Ce que les Timorais veulent, c'est récupérer leur dignité (AFP 30/10/)"

Durant un temps l'Indonésie a voulu faire croire - le croyait-elle elle-même? - que la jeunesse formée dans ses écoles serait parfaitement assimilée. C'est cette jeunesse qui aujourd'hui se trouve aux premiers rangs de la contestation et qui est la principale victime de la répression.

L'Indonésie prétend avoir apporté le développement dans l'ancienne colonie portugaise, mais, alors qu'il y a 15 ans les voyageurs trouvaient le Timor Oriental plus développé que la partie indonésienne de l'île, ils constatent aujourd'hui l'inverse. Malgré le titre de 27ème Province, le Timor Oriental est traité comme un territoire occupé. Alors que le revenu par habitant est de 500 dollars américains en Indonésie, au Timor Oriental il ne serait que de 200 dollars selon "The Economist" (11/1/91), ou même de 50 dollars selon

le Gouverneur lui-même (Reuter 18/11/90). La différence reflétant peut-être le revenu global (Timorais et Indonésiens vivant au Timor Oriental) ou seulement celui des Timorais. Un prêtre a déclaré à France Presse que 75% des fonctionnaires publics étaient indonésiens. Des chiffres fournis par des sources indonésiennes (Jakarta Post 12/9/90) on peut même déduire que l'investissement per capita est cinquante fois moindre au Timor Oriental que dans le reste de l'Indonésie.

Le gouvernement Indonésien ne peut répéter sans cesse que le peuple timorais a choisi l'intégration en 1976. L'Assemblée de 37 notables, constituée à cet effet par les forces armées d'occupation n'a pas débattu cette importante décision, mais s'est limitée à ratifier une décision prise à Jakarta, parce qu'elle n'avait pas d'autres possibilités. Et l'ONU n'a jamais reconnu cette farce.

"C'est l'Indonésie qui dit que le Peuple de Timor a déjà choisi l'intégration, mais le peuple de Timor n'a jamais dit cela" a écrit l'évêque du Timor Oriental au secrétaire général de l'ONU, demandant que les Nations Unies organisent un referendum au Timor Oriental.

Comme pour la Palestine, le fait accompli et les années écoulées ne peuvent légitimer la situation de fait, ils augmentent au contraire la responsabilité de l'ONU dans la recherche d'une solution pour un problème que les protagonistes direstc sont incapables de résoudre seuls.

La question du Koweit aurait été plus facilement résolu, et le respect envers les Nations Unies plus aisément défendu si l'ONU avait montré dans tous les cas la détermination qu'elle montre aujourd'hui contre l'envahisseur iraquien. Peut-être n'aurait-il pas été nécessaire maintenant de recourir à des moyens extrêmes.

La crise que nous traversons pourra avoir quelque résultat positif si elle peut convaincre chacun des Etats membres à faire appliquer dans tous les cas les principes contenus dans la charte et les résolutions de l'ONU. Non seulement les résolutions sur le Koweit, mais aussi celles qui concernent la Palestine, les pays Baltiques et, à l'autre bout du monde, le Peuple du Timor Oriental qui subit de multiples violations de ses droits collectifs et individuels.

Je vous remercie Monsieur le président.